

LES ACTEURS IMPLIQUÉS

L'élève qui se situe

au cœur de la démarche !

- La direction d'école
- Les intervenants du milieu scolaire
- Les parents
- Les partenaires de la communauté

PISTES DE RÉFLEXION

- Quels sont mes intérêts ?
- Quelles sont mes forces ?
- Quelles activités j'aime faire ?
- Qui sont mes amis ?
- Quels loisirs j'aimerais essayer ?
- Est-ce que je souhaite continuer mes études ?
- Est-ce que je veux me trouver un emploi ?
- Est-ce que j'aimerais vivre en appartement ?
- Etc.

LE PROJET DE VIE...

QUAND JE QUITTERAI L'ÉCOLE, J'AIMERAIS...

- L'éducation et la formation
- L'emploi
- La santé
- La gestion financière
- L'habitation et l'hébergement
- Le transport
- Les loisirs
- Le réseau social

Références : QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. Guide pour soutenir la démarche de transition de l'école.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/TEVA-guide-2018.pdf

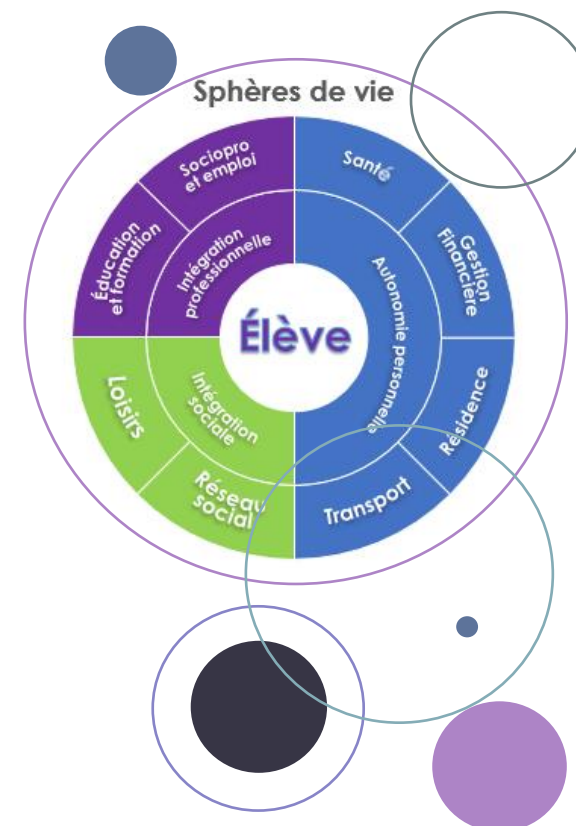


Centre
de services scolaire
des Draveurs

Québec



TRANSITION DE L'ÉCOLE VERS LA VIE ACTIVE (TEVA)



QU'EST-CE QUE LA TEVA ?

La transition de l'école vers la vie active est une démarche planifiée, coordonnée et concertée d'activités qui vise l'accompagnement du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie lorsque celui-ci aura quitté l'école.

DANS QUEL BUT ?

La TEVA est mise en place pour faciliter le passage de l'école vers la vie active.

Les réflexions et les discussions entamées suite à l'identification des intérêts, des désirs, des projets du jeune, permettent de planifier l'avenir de l'élève à travers le projet de vie.

Cela permet une continuité et une complémentarité des services ainsi qu'une collaboration des partenaires concernés et un partage clair des responsabilités.

AU SERVICE DE LA
RÉUSSITE DE
CHACUN !



POUR QUI ?

- Des jeunes ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante.
- Des jeunes ayant d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- Des jeunes ayant un plan d'intervention scolaire et, souvent, un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII).

QUAND ?

Il est suggéré d'amorcer la démarche suffisamment tôt pour avoir le temps de mettre en place les actions jugées essentielles.

La démarche peut s'amorcer en amont d'un choix de parcours de formation (PFG, PFGA, PFAE) pour permettre d'élargir la réflexion et de l'inscrire dans un projet de vie.

Un horizon de **trois ans** est souvent conseillé.



LA MISE EN PLACE

Cette démarche est amorcée par l'école dans le cadre du plan d'intervention de l'élève.

En fonction des besoins de l'élève, des actions seront planifiées et organisées par les acteurs impliqués.

Le projet de vie peut toucher différentes sphères :

- Intégration socioprofessionnelle
- Autonomie personnelle
- Intégration sociale

Le projet de vie est ensuite actualisé par l'équipe-école à chaque année scolaire.

La durée et l'intensité des activités de transition peuvent différer d'un élève à l'autre en fonction du projet de vie établi.